

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par des instruments économiques

Le 8 juin 2015, les dirigeants du G7, réunis notamment pour discuter des changements climatiques, se sont engagés à l'égard de divers objectifs, dont les suivants :

- Limiter à 2°C la hausse de la température moyenne dans le monde;
- Réduire mondialement les émissions de GES “dans le haut de la fourchette” de 40% à 70% d’ici 2050 par rapport à 2010, “dans le cadre d’une réponse mondiale”;
- Faire [leur] part pour parvenir à une économie mondiale sobre en carbone à long terme;
- Adopter un accord lors de la Conférence de Paris, cet automne.

Par le passé, le Canada s’était engagé à l’égard de diverses cibles, dont limiter les émissions de GES à 555 mégatonnes en 2012 en vertu du Protocole de Kyoto, 610 mégatonnes en 2020 en vertu de l’Accord de Copenhague et, le 15 mai 2015, à une limite de 515 mégatonnes en 2030. Or, la cible de Kyoto pour 2012 a été largement dépassée (715 mégatonnes selon la dernière révision, soit 160 mégatonnes de plus que la cible ou +29%) et les cibles de Copenhague et de mai dernier ont peu de chance d’être atteintes au rythme actuel, les derniers résultats pour 2013 démontrant encore une hausse des émissions à 726 mégatonnes.

Un nombre grandissant de Canadiens voient déjà les produits, ayant une composante en carbone ou étant transportés, être tarifés. C’est le cas en Colombie-Britannique, par une taxe sur le carbone, ainsi qu’au Québec, avec une redevance payée pour financer un système de plafonnement et d’échange de droits d’émissions (SPEDE) dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI). L’Ontario a annoncé le 13 avril 2015 son intention de se joindre à la WCI, avec le Québec et la Californie. Par conséquent, ces provinces ont pris la voie de l’innovation et du développement durable.

Le réseau de la Chambre de commerce du Canada appuie depuis longtemps la tarification du carbone dans la mesure où tous les acteurs économiques sont soumis à une tarification semblable du carbone, peu importe l’instrument économique utilisé, que ce soit une taxe ou un SPEDE. Une telle couverture est essentielle au maintien de chances égales dans le domaine de la concurrence. Par conséquent, il est souhaitable que d’autres provinces suivent l’exemple de la Colombie-Britannique et du Québec en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques.

La Conférence de Paris sera l’occasion pour plusieurs États ou pays de divulguer leurs cibles de réduction de GES au-delà de 2020, probablement jusqu’en 2050. En plus de vouloir encourager le développement durable, le Canada doit prendre des démarches pour appuyer cet engagement. Il importe particulièrement d’établir une harmonie avec les pays avec lesquels il s’attend à conclure des accords de libre-échange, notamment avec l’Union européenne.

Les chambres de commerce du Canada peuvent donc être des dirigeants et des acteurs de changement et promouvoir cet engagement à travers le pays. Il est donc envisagé d’associer le mouvement des chambres de commerce, un peu partout au Canada, à leur secteur de développement durable afin d’intervenir auprès du gouvernement fédéral en faveur d’une stratégie canadienne en matière de réduction des émissions de GES, avec une cible ainsi que des mesures et des moyens pour atteindre cette cible.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Adopte une approche et des moyens en matière de lutte aux changements climatiques afin que soit fixée et atteinte une cible de réduction des émissions de GES d’ici 2050.

2. Invite les provinces à adopter des instruments économiques, notamment le SPEDE, favorisant l'atteinte de cette cible.